



# SOS ENTREPRISES

## Le soutien aux entreprises en difficultés

**La crise économique que traverse nos entreprises est vive et donc lourde de conséquences pour notre tissu industriel et commercial.**

Face à ces difficultés et aux nombreuses mutations en cours, la CCI Seine-et-Marne a développé différentes **actions de soutien et de conseil** au service des chefs d'entreprises.

En relation avec l'ensemble des institutions et acteurs économiques locaux, les conseillers de la CCI agissent au quotidien pour anticiper les difficultés et mettre en œuvre les réponses les plus adaptées.

André Guerrier

*Président de la Commission Industrie - CCI Seine-et-Marne*

### **UNE DÉMARCHE QUALIFIÉE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE CONSEIL**

#### **→ UN ACCUEIL PERSONNALISÉ**

À l'écoute des difficultés, la structure « SOS Entreprises » examine en toute confidentialité la demande des chefs d'entreprises pour apporter les orientations les plus adaptées aux besoins de l'entreprise.

#### **→ DES INFORMATIONS, UNE ORIENTATION**

En relation régulière avec l'ensemble des acteurs institutionnels, les conseillers de la CCI Seine-et-Marne guideront le chef d'entreprise vers les outils, les structures et les dispositifs correspondant à la situation de chacun : mesures de relance – mesures sociales – mesures fiscales – aides régionales...

#### **→ UNE ASSISTANCE JURIDIQUE**

Pour informer et orienter le chef d'entreprise dans ses choix.

#### **→ UN DIAGNOSTIC D'ENTREPRISE**

Rapide, synthétique appuyé par une analyse économique et financière, il permet de mieux cerner l'origine des difficultés et d'envisager les mesures à mettre en œuvre.

#### **→ UN PLAN D' ACTIONS, UN ACCOMPAGNEMENT**

Après adhésion du chef d'entreprise, un plan d'actions et des mesures de restructuration peuvent être mis en place, le plus souvent accompagnés par des tableaux de bord prévisionnels de gestion et de trésorerie.

Pendant toute la durée du plan d'actions, le conseiller CCI assure l'appui technique, oriente et accompagne le chef d'entreprise.

#### **→ UN SOUTIEN**

Humain pour éviter la solitude du dirigeant.

### **DES OUTILS D'INFORMATION ET DE FORMATION**

#### **→ UN ESPACE «SOS ENTREPRISES»**

Accessible sur le site de la CCI Seine-et-Marne ([www.seineetmarne.cci.fr](http://www.seineetmarne.cci.fr) rubrique «Vous êtes - Entreprises en difficultés»)

#### **→ UN MÉMORANDUM «SOS ENTREPRISES 2010»**

Permet de s'informer sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de financement liés à la prévention des difficultés

#### **→ ATELIERS**

Sessions de travail d'une demi-journée animées par un spécialiste permettant de maîtriser des thèmes spécifiques de gestion d'entreprise.

#### **→ FORMATIONS**

Dans le cadre du cycle « Management et Gestion des Entreprises », des sessions de formation thématiques mensuelles organisées sur une journée permettant à chacun d'actualiser ou de renforcer ses compétences.

Thèmes traités : Analyse financière, développement commercial, droit social...

#### **→ CONFÉRENCES**

La CCI Seine-et-Marne organise régulièrement des conférences sur le thème de la prévention et du traitement des difficultés.

### **UN DISPOSITIF MIS EN PLACE AU SERVICE DE TOUTE ENTREPRISE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU DE SERVICES**

#### **Des missions**

- Accueillir, orienter
- Rechercher les solutions les mieux adaptées
- Conseiller et accompagner

#### **Des compétences**

Un conseiller restructurations et financement, des conseillers spécialisés commerce, juridique, création, transmission...

## Des solutions adaptées à votre entreprise

### QUELQUES PROBLÉMATIQUES → LES RÉPONSES DE SOS ENTREPRISES

*ATTENTION : Les exemples suivants ne sont donnés qu'à titre indicatif, la mise en place des dispositifs présentés est conditionnée par la situation propre de l'entreprise et obéit à des critères spécifiques d'éligibilité.*

#### → Trésorerie tendue

Après un diagnostic rapide de la situation économique et financière, le conseiller SOS entreprises vous orientera vers les dispositifs de financement les plus adaptés :

- Mobilisation de créances Dailly, avance + Oséo ou affacturage.
- Prêt bancaire de « renforcement » de trésorerie ou autorisation de découvert assortie d'une garantie Oséo.

#### → Suppression de vos encours, refus de crédit

SOS Entreprises, en tant que tiers de confiance du médiateur du crédit interviendra directement auprès de l'organisme financier ou constituera un dossier pour le médiateur du crédit.

#### → L'entreprise doit se restructurer et trouver de nouveaux moyens de financement.

- Sur la base d'un diagnostic et d'éléments prévisionnels, votre conseiller vous aidera à mobiliser des partenaires bancaires et financiers susceptibles de répondre aux besoins.
- Sous réserve d'éligibilité, votre conseiller vous aidera à constituer un dossier d'aide régionale à la restructuration.

#### → Forte baisse du chiffre d'affaires ou absence de rentabilité

Sur la base d'un diagnostic économique et financier, votre conseiller vous préconisera un ensemble de recommandations.

En fonction des choix retenus, il établira avec vous un plan d'action et de restructuration de l'entreprise.

#### → L'entreprise a des dettes sociales et fiscales

Le Conseiller « SOS entreprises » vous guidera dans vos démarches et vous conseillera dans la mise en œuvre d'une demande d'échéancier de règlement des dettes sociales et fiscales (Dossier CCSF).

#### → L'entreprise a des dettes mais n'est pas en cessation de paiement.

- Le conseil juridique de la CCI vous informera sur les mesures amiables et les procédures : mandat ad hoc, procédure de sauvegarde et le cas échéant vers des spécialistes.

Il vous fera rencontrer lors d'un entretien confidentiel et gratuit, les spécialistes du CIP : expert comptable, avocat, juge auprès du Tribunal de Commerce.

#### → L'entreprise n'est plus en mesure de faire face à ses échéances et, est en état de cessation de paiement.

- Le conseil juridique de SOS entreprises vous informera sur les mesures amiables et les procédures collectives paraissant les mieux adaptées :
- La conciliation
- Les procédures de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire

#### → L'entreprise souhaite cesser son activité

- Votre conseiller vous informera sur la solution paraissant la mieux adaptée à votre situation, en relation avec le conseiller juridique.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES, AGENDA DES MANIFESTATIONS SUR LE SITE INTERNET

[www.seineetmarne.cci.fr](http://www.seineetmarne.cci.fr) (rubrique «Vous êtes - Entreprise en difficultés»)



### CONTACTS

Des conseillers spécialisés

#### → FINANCEMENT/RESTRUCTURATION TPE-PME-PMI

Jean-Louis TIXIER

Tél. : 01 74 60 51 93 - jean-louis.tixier@seineetmarne.cci.fr

#### → COMMERCES

Valérie PINON

Tél. : 01 64 52 45 01 - valerie.pinson@seineetmarne.cci.fr

#### → JEUNES ENTREPRISES

Nord 77 : Christelle RENAUDE

Tél. : 01 74 60 51 15 - christelle.renaude@seineetmarne.cci.fr

Sud 77 : Michelle DROUET

Tél. : 01 64 52 69 47 - michelle.drouet@seineetmarne.cci.fr

#### → ASPECTS JURIDIQUES

Yohann PFLEGER

Tél. : 01 74 92 01 40 - yohann.pfleger@seineetmarne.cci.fr

CCI Seine-et-Marne

Boulevard Olof Palme - Émerainville - 77436 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : 01 74 92 01 40 - Fax : 01 64 11 65 60

E-mail : [sosentreprises@seineetmarne.cci.fr](mailto:sosentreprises@seineetmarne.cci.fr)